



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-neuvième réunion plénière**

Genève, 23-25 juin 2021

**Rapport de la soixante-neuvième réunion plénière
de la Conférence des statisticiens européens****I. Introduction****A. Participation**

1. La Conférence des statisticiens européens (la Conférence) a tenu sa soixante-neuvième réunion plénière du 23 au 25 juin 2021. La réunion s'est déroulée en deux parties : une réunion conjointe informelle de la Conférence et du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE (CSSP) le 23 juin (en ligne), et une réunion officielle tenue selon des modalités hybrides les 24 et 25 juin 2021. Certains participants ont assisté à la réunion en personne, mais la plupart y ont assisté à distance.

2. Des représentants des pays suivants ont participé à la réunion : Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie et Ukraine.

3. Des représentants des entités suivantes ont également assisté à la réunion : Association européenne de libre-échange (AELE), Banque mondiale, Bureau régional des Nations Unies pour la coopération au Kirghizistan, Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique eurasiennne, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission européenne (Eurostat), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Division de statistique de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds monétaire international (FMI), ONU-Femmes, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de



la Santé (OMS), Organisation mondiale du tourisme (OMT) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4. L'Université de Coimbra et la Banque centrale sud-africaine étaient également représentées.

B. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Documentation : ECE/CES/100 et 100/Add.1.

5. A. Arora, Président de la Conférence, a présidé la réunion plénière.

6. Une réunion conjointe informelle avec le CSSP de l'OCDE s'est déroulée le 23 juin 2021, en anglais seulement. Elle était consacrée à l'examen du point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Poursuite de l'innovation dans l'organisation et dans les produits des organismes nationaux de statistique après la COVID-19 ». La réunion informelle s'est déroulée en deux parties :

a) L'innovation dans le domaine des données à l'appui des politiques de redressement consécutives à la pandémie de COVID-19 (organisée par la Direction des statistiques et des données et le Centre pour le bien-être, l'inclusion, la soutenabilité et l'égalité des chances (WISE), de l'OCDE) ;

b) L'innovation dans l'organisation et les modalités de travail des organismes nationaux de statistique (organisée par la Nouvelle-Zélande, la Pologne et la CEE).

7. La partie formelle de la réunion plénière de la Conférence, qui s'est tenue les 24 et 25 juin 2021, a été consacrée à l'examen des points suivants de l'ordre du jour :

a) Point 1. Ouverture de la réunion ;

b) Point 2. Poursuite de l'innovation dans l'organisation et dans les produits des organismes nationaux de statistique après la COVID-19. Innovation dans l'organisation et les modalités de travail des organismes nationaux de statistique (décision uniquement) ;

c) Point 3. La statistique officielle au service de l'action climatique.

d) Point 4. Coordination des travaux internationaux de statistique dans la région de la Commission économique pour l'Europe : résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens ;

i) Nouvelles formes d'emploi et qualité de l'emploi ;

ii) La mesure de l'économie circulaire ;

e) Point 5. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle ;

f) Point 6. Respect des valeurs fondamentales de la statistique officielle par les systèmes statistiques nationaux ;

g) Point 7. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence ;

h) Point 8. Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe ;

i) Point 9. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens.

8. A. Arora a ouvert la soixante-neuvième réunion plénière et souhaité la bienvenue aux participants. L'ordre du jour provisoire (ECE/CES/100) a été adopté.

9. On trouvera dans le présent rapport les décisions adoptées au titre des différents points de l'ordre du jour, ainsi qu'un résumé des débats. Les conclusions du Président de la séance du 23 juin sont présentées en annexe.

II. Innovation dans l'organisation et les modalités de travail des organismes nationaux de statistique

Documentation : ECE/CES/2021/18 à 24 et 31.

10. La Conférence a confirmé le résultat de la séance informelle du 23 juin consacré à l'innovation dans l'organisation et les modalités de travail des organismes nationaux de statistique. La décision correspondante est présentée ci-après (par. 11 à 13) et on trouvera un résumé des discussions dans les conclusions du Président présentées en annexe.

Décisions prises par la Conférence

11. La Conférence est convenue que le Groupe des capacités et de la communication, qui dépend du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, prendrait en compte les résultats de la séance informelle de la Conférence consacrée à l'innovation dans l'organisation et les modalités de travail des organismes nationaux de statistique dans ses travaux sur les ressources humaines et la communication. Tous les pays intéressés sont encouragés à participer à cette activité.

12. La Conférence a demandé au Bureau de réfléchir aux futures activités à mettre en œuvre afin de compléter les enseignements à tirer de la pandémie et d'améliorer leur diffusion, de recenser les évolutions susceptibles d'avoir des effets positifs à long terme et de déterminer comment la communauté internationale peut aider à les rendre pérennes.

13. La Conférence a demandé au Bureau de se prononcer sur les éventuelles mesures à prendre à sa prochaine réunion.

III. La statistique officielle au service de l'action climatique

Documentation : ECE/CES/2020/21 et ECE/CES/2021/25 à 27.

14. La séance était organisée par le Groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques et présidée par G. Peterson (Canada). Des documents ont été présentés par les Pays-Bas, Eurostat, le FMI, l'OCDE et la CCNUCC. B. Kroese (Pays-Bas), B. Hackmann (CCNUCC), M. Kotzeva (Eurostat), L.-M. Ducharme (FMI) et P. Schreyer (OCDE) ont présenté leurs visions respectives de la manière dont les organismes nationaux de statistique pouvaient contribuer à l'action climatique en produisant des statistiques qui la soutiennent et en répondant de manière cohérente et constante aux immenses besoins d'information.

15. Les éléments ci-après ont été soulignés par la Conférence :

a) L'Accord de Paris fait obligation à toutes les Parties de soumettre tous les cinq ans leurs contributions déterminées au niveau national, y compris des renseignements sur les mesures d'atténuation et d'adaptation qu'elles prévoient de prendre. Chaque Partie fournit régulièrement les informations nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa contribution déterminée au niveau national, tout en disposant de souplesse quant à la façon dont les objectifs sont fixés et au choix des indicateurs retenus aux fins de l'évaluation des progrès. Ces renseignements sont essentiels pour élaborer les politiques, fixer les objectifs, mobiliser le public et évaluer les progrès. Le champ, le niveau de détail et la fréquence des rapports établis dans le cadre de l'Accord de Paris requièrent des mécanismes institutionnels solides. Des lignes directrices statistiques communes relatives au suivi des contributions déterminées au niveau national permettraient d'harmoniser les approches et d'améliorer la comparabilité entre les pays. Actuellement, beaucoup de pays procèdent à un réexamen de leurs mécanismes d'établissement de rapports, ce qui offre aux organismes nationaux de statistique une occasion de s'impliquer dans cet effort ;

b) Les systèmes nationaux de statistique ont un rôle essentiel à jouer, car ils sont déjà en possession d'une bonne partie des renseignements nécessaires et peuvent les communiquer de manière globale. Les organismes nationaux de statistique peuvent devenir les chefs de file au sein des systèmes de statistique en aidant les décideurs à définir les indicateurs pertinents et les méthodes de mesure, en rassemblant les données produites par

d'autres organismes, en alimentant de nouvelles sources de données et en établissant des appels d'offres pour le financement des données ;

c) La collaboration au sein même des systèmes nationaux de statistique et avec d'autres organismes est primordiale pour dresser un tableau complet de l'action climatique, du bien-être, du développement durable et de la situation globale du pays. Cette collaboration peut être difficile à mettre en place et nécessite de trouver un langage commun. Il est particulièrement intéressant de se pencher sur les interactions entre les activités économiques et le climat et sur les conséquences économiques et sociales de l'action climatique ;

d) Les principaux leviers permettant de développer les statistiques relatives aux changements climatiques, de même que le rôle des organismes nationaux de statistique, consistent à porter l'actualité, la fréquence, l'accessibilité, le niveau de détail, la couverture géographique et la comparabilité internationale des données au niveau dont les décideurs, les analystes et le public ont besoin. Les besoins des utilisateurs doivent être au cœur de cette démarche ;

e) Certains pays produisent des données trimestrielles sur les émissions de gaz à effet de serre afin de privilégier l'actualité et la fréquence des données. D'autres jugent qu'il n'est pas utile de produire des estimations infra-annuelles et considèrent que d'autres besoins d'information sont plus urgents ;

f) La coopération internationale est essentielle pour développer et rapprocher les normes, manuels et cadres internationaux et coordonner les programmes de renforcement des capacités. Les classifications et définitions communes facilitent la coopération et permettent d'harmoniser les mesures et les rapports. Beaucoup d'activités internationales conjointes sont déjà en place, mais il en faudrait davantage. Ces activités devraient être en adéquation avec les versions actualisées des normes statistiques internationales ;

g) Plusieurs activités internationales nouvelles ont été mentionnées. En particulier, l'OCDE développe la collecte d'informations sur les instruments de gouvernance et modes de financement relatifs au climat, et un Programme international pour l'action sur le climat a été lancé à l'initiative de la France. Eurostat développe ses statistiques relatives aux changements climatiques dans le contexte du Pacte vert pour l'Europe et étudie la façon dont ces statistiques répondent aux besoins changeants des utilisateurs. Le FMI a lancé le Tableau de bord du changement climatique et prépare une note d'orientation relative à une nouvelle initiative du G-20 visant à combler les lacunes en matière de données, dont les changements climatiques constituent un des quatre axes prioritaires. En mars, la Commission de statistique a approuvé le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes. La Division de statistique prévoit de soumettre un ensemble de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques pour le monde entier à la Commission de statistique pour adoption en 2022. Ces initiatives peuvent faire appel à différents moyens de communiquer les statistiques relatives aux changements climatiques en fonction des publics visés, mais les données sous-jacentes doivent être aussi cohérentes que possible ;

h) Il serait souhaitable d'envisager des investissements conjoints d'organisations internationales et de groupes de pays dans des outils, des plateformes et des méthodes, de manière à tirer le meilleur parti de ressources limitées et accélérer les progrès, particulièrement dans le contexte du recours à des sources non traditionnelles telles que les données sur l'observation de la terre. Il convient de renforcer la coopération avec les spécialistes des données géospatiales, les institutions financières et les banques centrales. L'élaboration de normes relatives à l'établissement de rapports par les entreprises permettra de mettre en évidence la contribution du secteur privé à l'action climatique.

Décisions prises par la Conférence

16. La Conférence a souligné le besoin croissant de statistiques et de données relatives aux changements climatiques et le rôle fondamental que les organismes nationaux de statistique devaient jouer afin de répondre à ces besoins. La production de telles données exigeait des démarches systémiques consistant à relier entre eux divers domaines statistiques, promouvoir l'innovation, développer les collaborations au sein du système national de statistique et communiquer efficacement avec les utilisateurs.

17. La Conférence a souligné combien il importait de disposer de données actuelles et le rôle fondamental du système de comptabilité environnementale et économique.

18. La Conférence a souhaité que l'on renforce la collaboration internationale en vue de l'élaboration de classifications et de manuels et que l'on relie les différentes normes entre elles de façon à assurer la comparabilité des données entre les pays. Ce travail devrait prendre en compte les ensembles d'indicateurs régionaux et mondiaux ainsi que les autres projets en cours. Des investissements conjoints dans les outils et les sources de données pertinents s'imposaient.

19. La Conférence a demandé qu'une collaboration étroite s'engage avec les décideurs politiques, notamment aux fins de l'élaboration d'orientations concernant l'utilisation des statistiques dans les rapports établis au titre du cadre de transparence renforcé prévu dans l'Accord de Paris.

20. La Conférence a estimé qu'il fallait examiner la question de l'utilisation des statistiques et des données géospatiales dans le contexte des changements climatiques (peut-être à la réunion plénière de 2022).

21. La Conférence a appuyé les travaux de son Groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques et demandé au Bureau d'examiner la suite à donner à cette séance et de décider des nouvelles mesures à prendre à sa prochaine réunion.

IV. Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Décisions prises par la Conférence

22. La Conférence a pris note des thèmes des prochains examens approfondis, à savoir :

a) Mesures de la pauvreté subjective (octobre 2021, sous la direction de la Pologne) ;

b) Mesure de l'économie non observée/informelle (octobre 2021, sous la direction du Mexique) ;

c) Collaboration avec les fournisseurs de données privés (février 2022, sous la direction de la Pologne et avec des contributions du Canada, du Mexique, du Royaume-Uni, d'Eurostat, du FMI et de l'OIT) ;

d) La mesure dans laquelle les organismes de statistique se conforment aux valeurs fondamentales de la statistique officielle (février 2022, sous la direction de l'Irlande et du Canada).

A. Résultats de l'examen approfondi des nouvelles formes d'emploi et de la qualité de l'emploi

Documentation : ECE/CES/2021/9 et 9/Add.1.

Décisions prises par la Conférence

23. La Conférence a approuvé les résultats de l'examen approfondi des nouvelles formes d'emploi et de la qualité de l'emploi (ECE/CES/2021/19), y compris la mise sur pied d'une équipe spéciale, et elle a remercié le Canada et le CIS-STAT d'avoir traduit le document en français et en russe.

B. La mesure de l'économie circulaire

Documentation : ECE/CES/2021/1, 8 et 8/Add.1.

24. La séance a été présidée par A. Arora (Canada). J. Pakarinen (Finlande) a présenté les principaux résultats de l'examen approfondi de la mesure de l'économie circulaire ainsi que

les activités actuellement menées par l'Équipe spéciale de la mesure de l'économie circulaire créée par le Bureau de la Conférence en février 2021.

25. L. Bratanova (CEE) a rendu compte des résultats des discussions sur l'économie circulaire tenues par la CEE à sa session de 2021.

26. La Conférence a estimé que le document sur l'examen approfondi était de très bonne facture, a souligné l'importance du sujet et a félicité l'Équipe spéciale pour son travail. Elle a en outre appuyé l'élaboration de lignes directrices pratiques consistant notamment à clarifier les termes et définitions principaux.

Décisions prises par la Conférence

27. La Conférence :

a) A approuvé le document consacré à l'examen approfondi de la mesure de l'économie circulaire (ECE/CES/2021/8) ;

b) A pris note des résultats des discussions sur la promotion de l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles tenues par la CEE à sa session d'avril 2021 ;

c) A demandé à l'Équipe spéciale de la mesure de l'économie circulaire de présenter un rapport d'étape à la CEE à sa session de 2023.

V. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle

Documentation : ECE/CES/2021/10, 10/Add.1 et 11.

Décisions prises par la Conférence

28. La Conférence a approuvé le rapport annuel du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, notamment les résultats des activités réalisées en 2020 et les projets prévus pour le restant de 2021 (ECE/CES/2021/10 et Add.1).

29. La Conférence a appuyé la poursuite des travaux sur la modernisation de la statistique officielle. Les organismes nationaux et internationaux de statistique ont été invités à soutenir le programme de travail du Groupe de haut niveau et à devenir partenaires du réseau des acteurs de la modernisation des statistiques.

VI. Respect des valeurs fondamentales de la statistique officielle par les systèmes statistiques nationaux

Documentation : ECE/CES/2021/17, 28 à 30, 32, 33.

30. La séance était organisée par l'Irlande et le Canada et présidée par P. Dalton. Les débats ont été alimentés par des documents présentés par l'Irlande, le Mexique, la Norvège, la Colombie et le Canada, ainsi que par le résumé d'une « séance éclair » préparatoire de statisticiens en chef et directeurs de la statistique organisée par l'Irlande et le secrétariat. Un groupe d'intervenants composé de J.-L. Tavernier (France), J. Petrauskiene (Lituanie), M. Sowden (Nouvelle-Zélande) et G. Axelsen (Norvège) a présenté des perspectives et réagi aux observations des participants.

31. Les éléments suivants ont été soulignés au cours du débat :

a) C'était en grande partie grâce aux valeurs fondamentales qu'il avait été possible de réagir rapidement tout en préservant la confiance pendant la pandémie de COVID-19. Elles constituaient un socle solide sur lequel la statistique officielle pouvait s'appuyer en période de bouleversements. Elles faisaient partie de l'ADN de la statistique officielle et des statisticiens qui les produisaient ;

b) Il serait utile de dresser la liste des valeurs fondamentales généralement admises, qui pourraient notamment comprendre le professionnalisme, l'indépendance, l'impartialité, la pertinence, l'actualité, la granularité, l'innovation, la confiance, la transparence, la crédibilité, la confidentialité, la compétence, l'intégrité, la bienveillance et la déontologie, de même que des valeurs humaines comme la tolérance et le respect de la diversité ;

c) La transparence était particulièrement importante en période de pandémie car, parmi les composantes de la qualité, l'actualité des statistiques avait fortement gagné en importance ;

d) Les valeurs fondamentales devaient être inscrites dans la législation relative aux statistiques. Les organismes nationaux de statistique devaient être les garants des valeurs fondamentales au sein du système national de statistique ;

e) Les valeurs fondamentales devaient s'appliquer aux produits comme aux services et à la statistique officielle traditionnelle comme aux produits réservés à des utilisateurs et à des usages précis ;

f) Les valeurs fondamentales pouvaient servir de socle pour les discussions menées avec d'autres producteurs de statistiques officielles au niveau national, et les autres producteurs de données devaient pouvoir trouver un intérêt à se conformer aux valeurs officielles et aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. Les valeurs fondamentales étaient également importantes dans le contexte des discussions consacrées à l'évolution des missions des organismes nationaux de statistique et au rôle de gestionnaire des données ;

g) Les valeurs fondamentales devaient être communiquées efficacement à la fois en externe en direction des utilisateurs et des autres parties prenantes et en interne en direction du personnel des organismes de statistique ;

h) S'il était vrai que les Principes fondamentaux et les valeurs fondamentales devaient être relativement stables, les ensembles de comportements requis pour « vivre les valeurs » pouvaient évoluer au fil du temps et en fonction des circonstances. Il serait utile de réaliser des études de cas et de recueillir des exemples précis de comportements basés sur les valeurs fondamentales ;

i) Les liens entre les Principes fondamentaux, les valeurs fondamentales, les codes de pratique et les cadres relatifs à la qualité devaient être étudiés de manière plus approfondie. Dans ce contexte, les codes de déontologie devenaient aussi de plus en plus importants ;

j) Plusieurs pays et organisations ont dit souhaiter poursuivre les travaux sur ce sujet. Certains thèmes connexes ont été abordés dans le cadre du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle.

Décisions prises par la Conférence

32. La Conférence a souligné qu'il importait d'affirmer, de défendre et de démontrer de manière explicite les valeurs fondamentales de la statistique officielle et a demandé :

a) Que le secrétariat engage un échange entre spécialistes de la statistique officielle afin de dresser une liste des valeurs fondamentales qui doivent la sous-tendre ;

b) Que le Bureau supervise ce travail, qui devait comprendre une mise en correspondance des valeurs fondamentales avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle et la définition des comportements qui allaient dans le sens des valeurs fondamentales et de l'application des Principes fondamentaux ;

c) Que le secrétariat rende compte de l'état d'avancement de ces travaux à la soixante-dixième réunion plénière de la Conférence en 2022.

VII. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence

Documentation : ECE/CES/2021/3, 3/Add.1 ; ECE/CES/2021/4, 4/Add.1 ;
ECE/CES/2021/5, 5/Add.1 ; ECE/CES/2021/6, 6/Add.1 ; et
ECE/CES/2021/7, 7/Add.1.

33. La Conférence a approuvé, sous réserve des modifications présentées dans les résumés des consultations électroniques, les documents suivants :

- a) Deuxième édition de la *Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable* (ECE/CES/2021/6 et 6/Add.1) ;
- b) *Cadre des statistiques sur les déchets* (ECE/CES/2021/4 et 4/Add.1) ;
- c) *Directives pour l'évaluation de la qualité des sources administratives à utiliser dans les recensements* (ECE/CES/2021/3 et Add.1) ;
- d) *Méthodes de mesure de l'exclusion sociale* (ECE/CES/2021/5 et 5/Add.1).

34. La Conférence a accueilli avec satisfaction le guide sur la production des indices des prix à la consommation en période de confinement.

35. La Conférence a encouragé les pays à mettre en application les documents énumérés ci-dessus, souscrit aux orientations pour la suite des travaux qui y sont proposées et demandé à son Bureau d'étudier comment ces propositions pourraient être appliquées.

36. La Conférence a pris note du renouvellement pour le mandat 2021-2023 des membres issus de la région de la CEE au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme 2030. Les candidatures avaient été envoyées à la Division de statistique de l'ONU en mai 2021.

VIII. Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe

Documentation : ECE/CES/2021/1, 12 à 16, 14/Additifs, 15/Add.1, 16/Add.1 et INF.1

37. La Conférence a confirmé les décisions du Bureau telles qu'elles figuraient dans les rapports sur les réunions tenues et a approuvé le rapport sur la mise en œuvre du Programme statistique pour 2020 de la CEE (ECE/CES/2021/14 et additifs)

38. La Conférence a adopté le Programme statistique de la CEE pour 2021 (ECE/CES/2021/15), y compris les modifications du programme des publications (ECE/CES/2021/15/Add.1).

39. La Conférence a adopté le programme de travail pour 2022 (ECE/CES/2021/16), y compris les listes des publications et réunions prévues (ECE/CES/2021/16/add.1). Les réunions sur le genre, la migration, la pauvreté et les inégalités étaient qualifiées de réunions de groupes d'experts dans la liste (alors qu'elles étaient auparavant qualifiées de sessions de travail ou de réunions d'experts), ce qui correspond au statut de ces réunions et résulte de l'harmonisation des intitulés des réunions. La Conférence a recommandé que les documents soient soumis au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

40. La Conférence a approuvé les principaux éléments du programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2023 (ECE/CES/2021/INF.1).

41. La Conférence a accueilli avec satisfaction le rapport annuel du Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale (ECE/CES/2021/13) et demandé au Groupe de continuer de rendre compte annuellement de ses activités.

42. La Conférence a demandé à ses équipes de spécialistes de lui rendre compte régulièrement de leurs activités, en particulier lorsqu'elles achèvent un travail important, et

de présenter des résumés des consultations électroniques consacrées à la préparation de leurs rapports.

43. La Conférence a souligné combien il importait de traduire dans les trois langues de travail de la CEE (anglais, français et russe) les principaux documents de sa réunion plénière et des réunions de ses groupes d'experts. Les principaux documents étaient notamment l'ordre du jour provisoire, le rapport et un document principal pour chaque subdivision d'un point inscrit à l'ordre du jour. Pour la réunion plénière de la Conférence, parmi les principaux documents figuraient aussi six documents pour chaque séance consacrée à une question particulière.

44. La Conférence a souligné combien il importait de fournir des services d'interprétation en anglais, français et russe pour sa réunion plénière et les réunions de ses groupes d'experts et d'assurer l'enregistrement de toutes les réunions inscrites au calendrier.

45. La Conférence a pris note des décisions prises à la soixante-neuvième session de la CEE et à la cinquante-deuxième session de la Commission de statistique de l'ONU qui avaient des incidences sur ses travaux, telles qu'elles avaient été présentées dans le document ECE/CES/2021/1.

IX. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens

Documentation : ECE/CES/2021/2.

46. La Conférence a décidé d'attribuer le statut d'observateur permanent du Bureau au plus ancien de ses Présidents et de ses Vice-Présidents.

47. Conformément aux Règles et procédures régissant les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et des équipes de spécialistes et suivant la proposition présentée par A. Zigure (Lettonie), l'observatrice permanente, la Conférence a élu membres de son Bureau pour la période allant de 2021 à 2023 les directeurs des organismes nationaux de statistique dont les noms suivent :

Padraig Dalton (Irlande) comme Président ;

et les Vice-Présidents suivants :

Stepan Mnatsakanyan (Arménie) ;

Anil Arora (Canada) ;

Julio Santaella (Mexique) ;

Mark Sowden (Nouvelle-Zélande) ;

Dominik Rozkrut (Pologne) ;

Miladin Kovačević (Serbie) ;

Ian Diamond (Royaume-Uni) ;

Aija Zigure (Lettonie), comme observatrice permanente.

X. Questions diverses

48. La soixante-dixième réunion plénière de la Conférence se tiendra à Genève du 20 au 22 juin 2022, l'après-midi (dates à confirmer), juste avant ou après la réunion du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE. Conformément à la décision adoptée en 2020, la réunion se tiendra également immédiatement avant ou après la réunion plénière sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour l'Europe, avec une séance commune entre les deux entités.

49. La Conférence a demandé au Bureau d'examiner les moyens de célébrer, à sa réunion plénière de 2022, le trentième anniversaire de l'adoption par la CEE des Principes

fondamentaux de la statistique officielle. Les pays qui souhaitent participer aux préparatifs de la commémoration de cet anniversaire sont invités à se porter volontaires (ECE/CES/2021/12). L'Albanie, la Pologne et la Suisse ont indiqué qu'elles étaient disposées à prendre part à ces préparatifs. Les autres pays intéressés sont invités à se mettre en rapport avec le secrétariat par courrier électronique à l'adresse fiona.willis-nunez@un.org.

Annexe

Conclusions de la présidence à l'issue de la réunion informelle du 23 juin

Résumé de l'examen du point 2 b) de l'ordre du jour : L'innovation dans l'organisation et les modalités de travail des organismes nationaux de statistique

Documentation : ECE/CES/2021/18 à 24 et 31.

50. La séance était organisée par la Nouvelle-Zélande, la Pologne et la CEE et était présidée par D. Rozkrut (Pologne). Les participants se sont appuyés sur des documents présentés par l'Allemagne, l'Australie, la Finlande, la Lituanie, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Pologne, ainsi que sur le résumé d'une « séance éclair » préparatoire des statisticiens en chef et directeurs de la statistique organisée par la Pologne et le secrétariat. Les intervenants étaient J. Santaella (Mexique), J. Petrauskiene (Lituanie) et M. Sowden (Nouvelle-Zélande).

51. La séance a porté sur les mesures que les organismes nationaux de statistique avaient prises pour s'adapter à la COVID-19 grâce à des modalités de travail novatrices et sur celles qu'ils devraient prendre pour trouver une « nouvelle normalité » dans leur environnement de travail quand la crise serait finie. Les participants ont examiné les principaux modes de fonctionnement qui avaient permis aux organismes nationaux de statistique de réagir avec célérité, les obstacles et difficultés connexes et la façon d'entretenir la motivation du personnel et de pérenniser les innovations après la fin de la pandémie. Les éléments ci-après ont été soulignés au cours du débat :

a) Les forces traditionnelles des organismes de statistique, en particulier la solidité de la gestion des données, des moyens statistiques et techniques et de l'appui des utilisateurs, ont été les principaux moteurs de la réaction rapide face à la crise. Les organismes de statistique détenaient déjà une grande quantité de données pertinentes qui, avec l'ajout de nouvelles sources et de nouveaux partenariats, ont permis la mise au point rapide de statistiques novatrices ou expérimentales. Souvent imparfaites, les statistiques de ce type étaient rarement produites par les organismes nationaux de statistique, mais elles font l'objet d'une forte demande de la part des utilisateurs ;

b) La fourniture d'orientations par les organisations internationales et l'échange de données d'expérience à l'échelle internationale sur la façon de maintenir la continuité de l'activité en situation de pandémie ont été particulièrement appréciés ;

c) Pendant la pandémie, on a mis l'accent sur la rapidité et la fréquence avec lesquelles les statistiques étaient produites, parfois au détriment d'autres critères de qualité. Ce qui sera considéré par les utilisateurs comme un point d'équilibre acceptable entre les différents critères de qualité après la pandémie devra faire l'objet d'un débat continu ;

d) Un autre facteur important a été la nécessité de préserver la santé, la sécurité et le bien-être du personnel, avec le recours au télétravail et à des modalités de travail flexibles, dans le cadre d'une approche fondée sur la gestion des risques. À un moment où les contacts physiques étaient rares, voire inexistantes, les cadres ont eu un rôle essentiel à jouer dans l'entretien de la motivation de leurs équipes. Il est à craindre que tous les effets à long terme de ces nouvelles façons de travailler ne soient pas encore visibles ;

e) La pandémie de COVID-19 a stimulé et accéléré l'innovation et les organismes de statistique ont vécu des bouleversements sans précédent auxquels le personnel s'est plus ou moins facilement adapté. Malgré les difficultés liées au télétravail, la flexibilité, la créativité et l'enthousiasme ont dans l'ensemble progressé ;

f) Le cadre juridique régissant le fonctionnement des organismes de statistique a été un obstacle pour certains pays, davantage que les contraintes financières. Il a été noté que le cadre juridique relatif à la statistique officielle pouvait être trop restrictif pour permettre

aux organismes nationaux de statistique d'assumer de nouvelles responsabilités. D'autres obstacles pouvaient être une culture institutionnelle hostile à la prise de risques, la crainte d'entacher la réputation de l'organisme ou des lourdeurs bureaucratiques ;

g) L'intensification de la communication et des échanges avec les clients, les chercheurs et les milieux universitaires est essentielle au succès de toute innovation ;

h) Les organismes de statistique ont prouvé qu'ils étaient capables d'innover sur de multiples fronts. Les efforts doivent désormais se concentrer sur le maintien de cette capacité d'innovation et sur le renouvellement de la volonté de prendre des risques au-delà de la phase de réaction immédiate à une crise. Les organismes nationaux de statistique doivent maintenant déterminer comment pérenniser leurs nouveaux ensembles de produits et l'accès aux sources de données (sans coût additionnel ou moyennant des coûts modiques), maintenir les partenariats, préserver la flexibilité des processus internes (y compris les procédures d'achat), gérer les modalités de travail hybrides associant du personnel en télétravail et du personnel présent dans les locaux, et faire en sorte que leur personnel reste motivé et soit fier de fournir un service public de la première importance.
